



Commune de Broc

MISE À L'ENQUÊTE DE CONSTRUCTION – PROCÉDURE ORDINAIRE

Plan d'infrastructure de mobilité (PIM)

Selon l'art. 99 de la loi du 1^{er} mars 2024 sur la mobilité (LMob), la Commune de Broc met à l'enquête publique l'objet suivant :

Réaménagement de la Rue des Ecoles et aménagement d'un chemin de mobilité douce « Baly »

Le dossier mis à l'enquête publique comprend les plans du projet ainsi que le rapport technique.

Les oppositions et remarques éventuelles sont à adresser au Conseil communal, 1636 Broc, **dans un délai de 30 jours au plus tard, à partir du 20.09.2025.**



Broc, le 19.09.2025